NATIONS UNIES

CONSEIL DE SÉCURITÉ
DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

1646e SÉANCE: 15 JUIN 1972

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

Page

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1646) 1

Remerciements aux Présidents pour les mois de février, mars, avril et mai et souhaits de bienvenue au représentant de la France 1

Adoption de l'ordre du jour 1

Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/5488) :

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/10664 et Corr.1 et Add.1) 1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité.* La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité.* Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SIX CENT QUARANTE-SIXIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le jeudi 15 juin 1972, à 10 h 30

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

Présents : les représentants des Etats suivants : Argentine, Belgique, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Italie, Japon, Panama, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Somalie, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1646)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Lettre en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/5488) :

   Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/10664 et Corr.1 et Add.1).

La séance est ouverte à 11 heures.

Remerciements aux Présidents pour les mois de février, mars, avril et mai et souhaits de bienvenue au représentant de la France

1. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Le Conseil de sécurité tient aujourd'hui sa première séance depuis le 28 février de cette année. La présidence était alors assurée par l'ambassadeur Fakhreddine, du Soudan, qui présida avec talent et impartialité plusieurs séances du Conseil. Depuis lors, la présidence du Conseil a été assurée par trois ambassadeurs illustres, qui ont tous fait preuve de talent et de dévouement; au cours de leur présidence, des consultations importantes et fructueuses se sont déroulées sans que le Conseil ait à tenir de séance officielle. Je voudrais donc exprimer mes remerciements, au nom de tous les membres du Conseil, à M. Yakov Malik, ambassadeur de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, à sir Colin Crowe, ambassadeur du Royaume-Uni, et à M. George Bush, ambassadeur des Etats-Unis, pour le travail qu'ils ont accompli pour le Conseil au cours de consultations portant sur un grand nombre de sujets.

2. L'ambassadeur Louis de Guiringaud, nouveau représentant de la France au Conseil de sécurité, est parmi nous pour la première fois. J'aimerais lui souhaiter une chaleureuse bienvenue à la table du Conseil et l'assurer que tous les membres du Conseil seront heureux de coopérer de façon étroite et fructueuse avec lui dans les jours et mois à venir. Nous sommes heureux de voir l'ambassadeur de Guiringaud se joindre au Conseil car il apporte avec lui non seulement une grande expérience du monde de la diplomatie mais aussi une bonne connaissance des pratiques et procédures du Conseil, connaissance qu'il a acquise au cours de ses services antérieurs à la mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/5488) :

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/10664 et Corr.1 et Add.1)

3. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Les représentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce ont demandé, dans des lettres adressées au Président du Conseil de sécurité, à être invités à participer, sans droit de vote, à la discussion du point figurant à notre ordre du jour. Conformément à la pratique du Conseil et au règlement intérieur provisoire, et si je n'entends pas d'objections, je propose que l'on invite ces représentants à prendre place à la table du Conseil afin de participer à notre discussion, sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. Z. Rossides (Chypre), M. O. Olcay (Turquie) et M. D. Bitsios (Grèce) prennent place à la table du Conseil.

4. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, assiste pour la première fois, depuis qu'il a accédé à son poste au début de cette année, à une réunion du Conseil de sécurité consacrée à la question de Chypre. Il revient d'une visite dans la région qui fait l'objet de notre discussion et il a eu l'occasion d'élargir sa connaissance des travaux accomplis par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, dont le renouvellement du mandat fait ce matin l'objet des débats du Conseil. Il a eu également l'occasion d'avoir des consultations avec les autorités chypriotes, grecques et turques, qui ont toujours été très intéressées par la question dont nous traitons, et a assisté à Chypre à la reprise des importants entretiens intercommunautaires entre les représentants des communautés chypriote grecque et chypriote turque, que son prédécesseur et lui-même avaient préconisés et dont ils s'étaient faits les ardents défenseurs.

5. Le Secrétaire général va s'adresser au Conseil, et je lui donne la parole.

6. Le SECRETAIRE GENERAL *(interprétation de l'anglais)* : Je suis heureux de cette occasion qui m'est offerte de rendre compte brièvement au Conseil de sécurité du voyage que j'ai fait la semaine dernière à Chypre, en Grèce et en Turquie. Comme vous le savez, le rapport principal sur Chypre [*S/10664 et Corr.1*] avait été publié avant mon voyage dans l'île. Dans un second rapport [*S/10664/Add.1*], j'ai informé le Conseil de la réunion d'ouverture marquant la reprise des entretiens entre les communautés, à laquelle j'ai assisté le 8 juin à Nicosie. J'aimerais dire immédiatement la satisfaction que j'ai ressentie de ce que, grâce à la coopération de toutes les parties et aux efforts de mon représentant spécial à Chypre, il ait été possible de tenir cette réunion d'ouverture pendant mon séjour à Nicosie. J'espère sincèrement que, lorsque les séances de travail proprement dites commenceront au début de juillet, les interlocuteurs pourront s'attaquer avec détermination et avec un sentiment d'urgence réelle aux problèmes qui se posent à eux.

7. Je tiens à souligner le mot "urgence". Bien que la reprise des entretiens entre les communautés soit un événement positif et encourageant, j'induirais le Conseil en erreur si je ne disais pas qu'à mon avis la situation actuelle à Chypre est loin d'être encourageante. En fait, elle est extrêmement inquiétante.

8. J'ai été profondément impressionné par mon premier contact direct avec les réalités du problème chypriote. C'est une situation qu'il est difficile de comprendre si on ne l'a vue soi-même. D'un côté, nous avons une île belle et prospère, à la population active et douée. Le revers de la médaille, c'est la situation politique, les relations entre les deux communautés et tout ce qui en découle. A chaque pas, on est frappé par l'absence de contact entre les deux communautés, par la méfiance profonde qu'elles éprouvent l'une envers l'autre. Cet état de choses pourrit la vie économique et sociale de l'île et ses possibilités d'avenir, provoque l'instabilité politique et engendre un climat de tension et de récriminations qui est extrêmement dangereux, eu égard surtout au nombre relativement important de personnes qui portent des armes dans l'île ainsi qu'au cadre géopolitique plus large du problème de Chypre.

9. En maints endroits de l'île, y compris la capitale, les parties sont dans un état de confrontation armée, séparées seulement par le drapeau de l'ONU et les soldats de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix.

10. Il est presque aussi inquiétant de constater l'absence de tout contact normal entre les communautés et particulièrement entre les jeunes, parmi lesquels beaucoup n'ont jamais adressé la parole aux membres de l'autre communauté.

11. Les membres du Conseil connaissent bien la situation actuelle et, puisqu'elle a fait l'objet d'un rapport écrit complet, je ne m'y appesantirai pas. Mais je tiens à souligner au Conseil ma conviction profonde que nous ne pouvons ni ne devons permettre à cette situation de persister, et encore moins d'empirer. Il faut trouver les moyens d'aider les parties à parvenir à un accord sur un règlement pacifique, juste et durable, et permettre à la population de cette île, que la nature a dotée de tant de richesses, d'envisager un avenir commun, dégagé de la crainte et de la méfiance qui la hantent actuellement.

12. Dans ma déclaration à la réunion d'ouverture marquant la reprise des entretiens entre les communautés, j'ai dit que l'Organisation des Nations Unies "a à cœur d'en venir au point où, non contente d'exercer ses fonctions de maintien de la paix, elle recherchera la paix et, peut-on espérer, réalisera la paix". Dans mes conversations avec les parties en présence à Nicosie, et plus tard à Ankara et Athènes, j'ai développé ce thème et exploré en détail et avec beaucoup de franchise les possibilités de progresser sur cette voie.

13. Les Gouvernements de Chypre, de la Grèce et de la Turquie et les représentants des deux communautés abordent naturellement chacun le problème de son propre point de vue, mais tous ont montré, au cours des entretiens que j'ai eus avec eux, leur désir et leur bonne volonté de continuer à rechercher un règlement consenti, pacifique, juste et durable.

14. J'aimerais dire ici à quel point j'ai été heureux de l'accueil chaleureux qui a été partout réservé à mes collaborateurs et à moi-même et de l'esprit amical et positif qui a présidé aux discussions.

15. Bien que je ne me fasse pas d'illusions sur les difficultés du problème, je suis encouragé de constater que l'on a pleinement conscience de ces difficultés et que, de toutes parts, on a le désir et la détermination de pousser la recherche d'une solution. En ce qui me concerne, je poursuivrai mes contacts avec tous les intéressés et tâcherai de veiller à ce que l'Organisation des Nations Unies leur apporte toute l'aide qui est en son pouvoir.

16. J'espère naturellement que le Conseil m'accordera son plein appui dans mes efforts pour aider à trouver une solution pacifique au problème de Chypre. Je suis disposé à accueillir toutes les observations et suggestions que le Conseil pourrait vouloir formuler. Je suis sûr que le Conseil pense comme moi qu'un règlement du problème de Chypre n'a que trop tardé, peut-être au point de provoquer une situation dangereuse. Toutes autres considérations mises à part, nous devons trouver un moyen de soulager l'Organisation de la charge que constitue le maintien de la paix dans l'île dès que cela pourra se faire sans danger.

17. J'aimerais répéter ici une partie de la déclaration que j'ai faite à la réunion d'ouverture marquant la reprise des entretiens entre les communautés, à savoir que :

> "ce qu'il faut plus que tout, c'est que de part et d'autre on soit disposé à comprendre et à préserver les intérêts vitaux de toutes les parties, à concilier les points de vue en pensant à l'avenir, qu'on sache accepter un compromis et comprendre lucidement qu'un règlement consenti,

pacifique, durable et juste est non seulement réalisable mais essentiel pour le bien-être de tous les intéressés".

Mon représentant spécial fera certainement tout ce qu'il pourra pour aider et encourager les interlocuteurs dans leurs efforts.

18. Je ne saurais conclure cette déclaration sans rendre hommage à mon représentant spécial à Chypre, M. Osorio-Tafall, au commandant de la Force, le général de division, Prem Chand, aux officiers et aux hommes de la Force, à la police civile et au personnel, tant militaire que civil, du quartier général de la Force. Voir à l'œuvre ces serviteurs dévoués, objectifs et qualifiés de l'Organisation des Nations Unies a été pour moi une expérience émouvante et inoubliable. Leur comportement, leur dévouement et leur fierté dans leur mission sont un spectacle encourageant dans un monde où tant de choses découragent. Nous devons aussi beaucoup aux gouvernements qui ont mis des contingents à notre disposition ainsi qu'à ceux qui, par leurs contributions bénévoles à la Force, ont rendu possible cette opération cruciale de maintien de la paix.

19. Pour conclure, j'aimerais dire que je tiendrai le Conseil au courant des événements. J'espère que mes rapports futurs feront état des progrès que nous recherchons tous à Chypre.

20. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration si intéressante.

21. Préalablement à cette réunion, des consultations intensives ont eu lieu entre tous les membres du Conseil et les représentants des parties intéressées en vue de rédiger un projet de résolution que le Conseil pourrait examiner actuellement. A la suite de ces consultations, le projet de résolution dont le Conseil est maintenant saisi a été rédigé; ce projet est contenu dans le document portant la cote S/10699. Le texte de ce projet suit de très près le libellé des résolutions que le Conseil a adoptées antérieurement sur cette question et, comme celles-ci, il est, dans sa présentation, parfaitement équilibré. Selon moi, ce texte s'adapte absolument aux circonstances qui prévalent actuellement et répond de façon adéquate à la situation. Etant donné qu'il ressort des consultations que ce texte est généralement acceptable, j'ai l'intention de le mettre aux voix dès maintenant, comme le Conseil l'a souvent fait dans le passé, et de donner ensuite la parole aux orateurs après le vote, dans l'ordre selon lequel ils sont inscrits sur ma liste. Je mets donc aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/10699.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Argentine, Belgique, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Italie, Japon, Panama, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Somalie, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Votent contre : néant.

S'abstiennent : Chine.

Par 14 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution est adopté[1].

22. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Le Conseil de sécurité va maintenant entendre les déclarations des représentants inscrits sur la liste des orateurs. Le premier orateur inscrit est le représentant de Chypre, auquel je donne la parole.

23. M. ROSSIDES (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis très reconnaissant de cette occasion qui m'est donnée de prendre part aux délibérations du Conseil sur ce point de l'ordre du jour. Permettez-moi tout d'abord, monsieur le Président, de vous présenter mes félicitations sincères à l'occasion de votre accession à la présidence, fonction qui convient si bien à votre grande expérience, à votre objectivité et à vos qualités de diplomate.

24. Le Conseil se réunit pour renouveler le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour une période supplémentaire de six mois et nous sommes saisis du rapport du Secrétaire général. Tout d'abord, je tiens à donner officiellement l'assentiment de mon gouvernement à ce renouvellement car, ainsi qu'il est prévu dans les résolutions pertinentes du Conseil, c'est en fait Chypre qui est appelée essentiellement à donner son assentiment.

25. A ce propos, je voudrais exprimer notre vive reconnaissance pour la façon tout à fait exemplaire dont la Force s'acquitte de ses responsabilités à Chypre, et je tiens aussi à rendre hommage au général Prem Chand et aux officiers et soldats sous son commandement. Ce serait manquer à mon devoir que de ne pas mentionner la façon admirable dont M. Osorio-Tafall, représentant du Secrétaire général, s'acquitte de ses fonctions et nous a donné de nouvelles preuves de sa grande compétence. Je dois également mentionner M. Guyer, secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, dont les efforts inlassables ont été si fructueux. Notre reconnaissance va également aux pays qui permettent à la Force de rester à Chypre grâce à un apport précieux de personnel militaire et d'aide financière.

26. C'est la première réunion du Conseil de sécurité sur la question de Chypre à laquelle participe notre nouveau secrétaire général, M. Waldheim, dont le vif souci pour la solution des problèmes internationaux par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies et le dévouement à la Charte lui ont acquis le respect le plus sincère de la communauté internationale. Grâce à ses initiatives et à ses efforts inlassables, il a donné des dimensions nouvelles aux fonctions de secrétaire général et il a fait preuve, une fois de plus, de qualités de grand diplomate.

27. Je saisis cette occasion pour dire combien nous sommes sensibles à l'intérêt que déploie le Secrétaire général pour trouver une solution au problème de Chypre dans le contexte des principes de la Charte et pour sa contribution effective à la reprise des entretiens entre communautés. La ferme décision du Secrétaire général de

[1] Voir résolution 315 (1972).

voir ces entretiens couronnés de succès par le truchement de l'Organisation des Nations Unies nous a paru particulièrement importante. Sa récente visite à Nicosie, Ankara et Athènes dans la conjoncture actuelle est un geste de sagesse qui met au cœur du problème la présence positive de l'Organisation dans un effort destiné à aplanir et à surmonter tous les obstacles. Nous nous félicitons de la déclaration qu'il vient de faire au Conseil. Elle fait apparaître la valeur et l'importance de sa visite et l'importance aussi du fait que le Secrétaire général a constaté lui-même quelle était la situation. Il nous a fait partager sa pensée à la suite de sa visite et de son étude de l'affaire. Nous pouvons constater que le problème réside dans la divison qui existe à Chypre, dans le manque de confiance et de conciliation et dans l'absence d'un climat qui aiderait les entretiens à aboutir à une solution.

28. La reprise des entretiens sous une forme actuelle, compte tenu de l'intérêt du Secrétaire général et avec la participation de son représentant spécial et la présence d'experts en droit constitutionnel de Grèce et de Turquie, qui agissent en tant que conseillers comme le prévoit l'aide-mémoire du Secrétaire général du 18 octobre 1971 [*voir S/10401, par. 79*], tout cela permet les plus grands espoirs. Mon gouvernement est fermement décidé à faire de son mieux pour assurer le succès de ces entretiens.

29. Toutefois, n'oublions pas que la création d'un climat général de conciliation et de confiance s'impose pour que naisse un esprit nouveau et que les possibilités de succès augmentent. Cet aspect de la question a été fort bien souligné par le Secrétaire général lors d'une déclaration faite à Nicosie à l'adresse du peuple chypriote. Il a fait allusion à plusieurs reprises à la nécessité "de contacts et de confiance". Quand il a parlé, le 8 juin, à la réunion d'ouverture marquant la reprise des entretiens, il a dit à cet égard – il vient de citer ceci dans sa déclaration, mais je le citerai à nouveau :

> "Je suis profondément convaincu que ce qu'il faut plus que tout, c'est que de part et d'autre on soit disposé à comprendre et à préserver les intérêts vitaux de toutes les parties, à concilier les points de vue en pensant à l'avenir, qu'on sache accepter un compromis et comprendre lucidement qu'un règlement consenti, pacifique, durable et juste est non seulement réalisable mais essentiel pour le bien-être de tous les intéressés."

30. Il semble donc – et je soumets la question au Conseil – que les entretiens ne sont pas suffisants; parallèlement aux entretiens, il faut un effort réel de la part de tous les intéressés afin de faciliter et d'encourager l'établissement d'un climat de confiance et de conciliation afin d'arriver à des rapports normaux. Cela exige inévitablement une liberté de mouvement et d'association qui, hélas ! n'existe pas. Il est dit, dans le présent rapport du Secrétaire général : "Les restrictions apportées à la liberté de mouvement des civils restent un des plus graves problèmes de l'île" [*S/10664 et Corr.1, par. 54*]. Cela a été souligné dans la plupart des rapports antérieurs, à commencer par celui du 3 juin 1969, qui disait :

> "Alors que les Chypriotes turcs peuvent se déplacer librement dans toute l'île, sauf dans quelques zones où seuls les militaires peuvent pénétrer, l'accès aux enclaves chypriotes turques, à un certain nombre de villages chypriotes turcs et à certaines routes continue d'être refusé aux Chypriotes grecs . . . Cette situation anormale risquerait, si l'on n'y remédie, de troubler le climat favorable actuel [*S/9233, par. 55*]."

31. Plusieurs rapports ont mentionné la liberté de contact et d'association, et notamment le rapport du 11 mars 1965 :

> ". . . les dirigeants de la communauté [turque] dissuadent la population chypriote turque d'avoir des contacts personnels, d'affaires ou autres, avec leurs compatriotes chypriotes grecs, de se rendre dans les bureaux du gouvernement pour des questions administratives et de regagner leur village d'origine s'ils sont réfugiés [*S/6228, par. 55*]."

32. Je ne veux certes pas critiquer, mais cette politique de séparation qui empêche les deux parties d'avoir des contacts normaux, sociaux ou d'affaires, va à l'encontre d'une atmosphère de confiance mutuelle qui est, comme le souligne le Secrétaire général, un facteur indispensable pour la paix et une solution pacifique; en outre, ce manque de confiance gêne le développement économique, et ce au détriment de tous et en particulier de la communauté chypriote turque.

33. Le rapport se réfère également à un autre manque de progrès dans la normalisation d'une économie unifiée, qui est aussi le résultat de cette séparation. Le besoin d'une économie unifiée a été souligné dans nombre de rapports du Secrétaire général et est généralement reconnu. Dans le rapport du 2 décembre 1970 il est dit :

> "La nécessité d'une coopération économique entre les deux communautés qui, ainsi que l'ont déjà déclaré les dirigeants chypriotes tant grecs que turcs, pourrait contribuer considérablement à l'atténuation et même à l'aplanissement des différends politiques, a été de nouveau soulignée dans de nombreux milieux [*S/10005, par. 75*]."

La même idée a été reprise dans les rapports suivants.

34. Il est donc important qu'il y ait tout d'abord possibilité de contact. En effet, s'il n'y a pas possibilité de contact et d'association, il ne peut y avoir conciliation et, sans conciliation, le succès des entretiens est mis en danger.

35. Mais un autre aspect de la normalisation fait encore défaut – le Secrétaire général en a parlé : il s'agit du non-affrontement et du désengagement militaire. Le présent rapport note l'absence de progrès dans ce domaine. L'affrontement armé, surtout de près, est une source de tension et un élément de danger. C'est une source de tension en raison du climat psychologique de crainte et d'appréhension qu'il crée. C'est un élément de danger en raison de coups de feu qui pourraient être tirés du fait même de cet affrontement inutile. Par exemple, au paragraphe 33, le rapport signale qu'un combattant armé d'un côté de la Ligne verte a tiré deux rafales de pistolet mitrailleur, tuant un soldat qui se trouvait de l'autre côté. Grâce à l'esprit de modération

qui s'est manifesté de part et d'autre et dont il y a lieu de se féliciter, l'incident n'a pas eu de suite. Il a cependant été mentionné pour montrer la nécessité de réduire autant que possible l'affrontement et l'engagement militaire, surtout en raison de la reprise des entretiens dont on espère qu'ils se dérouleront d'une façon nouvelle et plus positive.

36. Mon gouvernement, au cours des années, a pris toute une série de mesures constructives aux fins de pacification et de retour à la normale. J'en veux pour preuve les rapports antérieurs du Secrétaire général. Mon gouvernement s'est toujours montré prêt à donner suite aux propositions de la Force tendant au désengagement militaire et au non-affrontement. En outre, mon président a récemment proposé un désarmement de part et d'autre et la démilitarisation dans le territoire de la République en tant qu'autres mesures importantes sur la voie d'un retour à la normale. Cela est mentionné dans le document S/10586, du 3 avril 1972.

37. Tout ce que je viens de dire se rapporte à la situation existant à Chypre et suit la ligne de pensée du Secrétaire général et les observations qu'il nous a communiquées à la suite de sa visite dans l'île. A l'heure actuelle, alors que les entretiens doivent reprendre avec l'étroite coopération de l'Organisation des Nations Unies, il est peut-être bon d'envisager toute l'opération des Nations Unies à Chypre avec un certain recul.

38. On se souviendra que la résolution de base du Conseil de sécurité sur cette opération [*résolution 186 (1964)*] prévoit une double action : d'une part, une action de pacification et de retour à la normale par l'établissement de la Force et, d'autre part, l'édification de la paix par la désignation d'un médiateur afin de :

> "favoriser une solution pacifique et un règlement concerté du problème qui se pose à Chypre, conformément à la Charte des Nations Unies et eu égard au bien-être du peuple de Chypre tout entier et à la préservation de la paix et de la sécurité internationales".

39. Ces deux aspects de la participation des Nations Unies au problème de Chypre sont étroitement interdépendants et d'importance égale : il y a, d'une part, l'effort de maintien de la paix pour favoriser le retour à une situation normale et pacifique, créant ainsi le climat permettant la solution du problème, et, d'autre part, l'effort de pacification pour aboutir à une solution juste, complétant par là l'opération et rendant inutile, en dernière analyse, la présence militaire des Nations Unies dans l'île. Il s'ensuit que la fin du mandat de la Force dépend, en quelque sorte, du progrès des efforts de paix.

40. Mon gouvernement espère qu'un tel progrès sera fait dans un proche avenir vers une solution qui rende la présence de la Force des Nations Unies à Chypre inutile. Mon gouvernement espère aussi que le Conseil exercera son influence pour faciliter l'établissement d'une situation normale et la solution pacifique du problème, en conformité avec la Charte et avec les résolutions pertinentes du Conseil.

41. A propos du maintien de la paix en soi, sans parler du retour à la normale, la Force des Nations Unies établie au titre de la résolution que j'ai mentionnée a connu un plein succès dans sa tâche grâce à la coopération du Gouvernement et du peuple chypriotes. En fait, on a vu en cet effort l'une des opérations de maintien de la paix ayant connu le plus grand succès. Toutefois, l'autre effort, celui de l'édification de la paix, s'est heurté à des difficultés. L'effort de médiation assuré par M. Galo Plaza a abouti à un rapport[2] qui a été entièrement entériné par le Secrétaire général et qui a été considéré comme constituant un document soigneusement préparé, établissant un équilibre qui répond aux réalités de la situation, conforme aux principes de la Charte, et qui tient compte des intérêts de la paix et de la sécurité internationales. Le rapport est si solide quant au fond que le passage du temps n'a rien retranché de son mérite et qu'il pourrait à tout moment servir de principe directeur pour la solution de ce problème.

42. Depuis 1968, une nouvelle procédure d'édification de la paix a été établie : il s'agit d'entretiens bilatéraux conduits avec les bons offices du Secrétaire général. Ces entretiens se sont, pendant un certain temps, poursuivis de façon positive et utile. De nombreux malentendus et obstacles ont été surmontés et des accords provisoires ont été établis. Malheureusement, les entretiens en sont arrivés à une impasse prolongée sur la prétendue question du gouvernement local et de la mesure dans laquelle elle constitue une source de division.

43. On peut toutefois espérer que la reprise des entretiens partira de prémisses plus encourageantes et qu'ils seront poursuivis vigoureusement, dans un climat libéré des vieilles habitudes d'hostilité et de division. Ces entretiens doivent devenir plus positifs dans la recherche commune d'une constitution juste ayant une structure solide, établie sur la base d'un Etat indépendant, souverain et unitaire, compte tenu des intérêts légitimes de tous et du bien-être de la population chypriote dans son ensemble. Une structure constitutionnelle de cette nature trouverait une base solide dans les précédents universellement acceptés et dans les principes applicables de la Charte, tels qu'ils sont exposés notamment dans la résolution pertinente adoptée par le Conseil de sécurité le 4 mars 1964 [*résolution 186 (1964)*] et dans la résolution de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1965 [*résolution 2077 (XX)*].

44. Si l'on prépare cet effort positif dans un esprit de bonne volonté et de réelle coopération – nous avons été très heureux d'entendre le Secrétaire général déclarer qu'un tel esprit s'était manifesté lors de sa visite à Chypre –, les entretiens ne pourront et ne devront pas échouer. La division ne produit que des fruits amers pour tous, et la vie est trop courte et trop précieuse pour être détruite par de telles notions où que ce soit dans le monde, et encore moins que partout ailleurs dans une petite île telle que Chypre.

45. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

---

[2] *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingtième année, Supplément de janvier, février et mars 1965*, document S/6253.

46. M. OLCAY (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous exprimer les très sincères félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Vos qualités nous garantissent le succès de nos séances d'aujourd'hui ainsi que des autres débats qui pourront se dérouler au Conseil pendant le mois de votre présidence.

47. Je vous remercie, monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, d'avoir bien voulu permettre à ma délégation d'exprimer le point de vue du Gouvernement turc sur la question dont le Conseil est actuellement saisi. Personnellement, en tant que nouveau représentant permanent de la Turquie, je suis très reconnaissant de pouvoir faire ma toute première déclaration à l'Organisation des Nations Unies devant cet auguste organe sur une question d'une importance capitale pour mon pays.

48. Le problème de Chypre fait l'objet des discussions du Conseil depuis de nombreuses années. Nous sommes heureux de constater que le Conseil, dans sa sagesse, a toujours reconnu le fait indiscutable qu'une solution pacifique et durable ne peut être trouvée que par un accord entre toutes les parties intéressées et a toujours agi en fonction de cette réalité.

49. J'ai eu l'avantage également d'assister à la première intervention au Conseil sur la question de Chypre de notre nouveau secrétaire général, M. Kurt Waldheim. Le Secrétaire général a été chaleureusement accueilli il y a quelques jours à Ankara, où des discussions sur des points d'intérêt commun ont eu lieu dans une atmosphère amicale, constructive et réaliste. Le Secrétaire général vient de le confirmer et j'en suis très heureux. Nous croyons que ce voyage dans la région et les consultations qu'il a eues avec les dirigeants intéressés ont été très utiles en ce qu'ils ont permis au Secrétaire général, par des contacts et des observations personnels, de voir de plus près les réalités qui sous-tendent le problème de Chypre. Nous voulons encore une fois le remercier; ainsi que le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, M. Guyer, et leur personnel de leurs efforts inlassables pour aider les parties intéressées à rechercher une solution pacifique.

50. Je conçois parfaitement que l'efficacité doit prédominer dans les délibérations du Conseil de sécurité, et je crois que tel est le cas. Je crois aussi que souvent la brièveté est un élément d'efficacité, aussi serai-je aussi bref que possible.

51. Comme de coutume, le rapport périodique du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre [*S/10664 et Corr.1 et Add.1*] établit le cadre des débats du Conseil sur la question de Chypre.

52. Nous sommes heureux de lire au paragraphe 77 de ce rapport que la période considérée a été l'une des plus calmes quant au nombre d'incidents survenus entre les deux communautés chypriotes. Toutefois, nous regrettons que le chapitre III mentionne que peu de progrès ont été réalisés en ce qui concerne la normalisation. En fait, les paragraphes 44 à 54 indiquent qu'après près de 10 ans la communauté turque continue de mener une vie très difficile et de vivre dans le dénuement.

53. J'ai promis d'être bref et n'ai nullement envie de brosser un tableau sombre de la situation, bien que les raisons ne manquent pas pour le faire, comme l'a indiqué tout à l'heure le Secrétaire général. Puisque l'optimisme est permis, je n'entrerai pas dans les détails. Cependant, en tant que représentant de la Turquie, je me dois au moins de mentionner l'aspect du problème concernant la vie au jour le jour de la communauté chypriote turque, qui peut difficilement se faire entendre en cette instance et qui est la première, sinon la seule, à souffrir de la situation et des difficultés mentionnées dans le rapport. En attirant l'attention sur ces faits, je tiens aussi à indiquer que je partage l'avis exprimé par le Secrétaire général au paragraphe 78 du rapport, où nous lisons : "il est nécessaire et possible de poursuivre sans délai et de mener à bien la recherche d'un règlement des problèmes fondamentaux". La déclaration qu'il a faite ce matin vient renforcer cette observation.

54. A maintes reprises, au sein ou en dehors de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement turc a déclaré sans équivoque qu'il était attaché au principe du règlement pacifique des différends internationaux. Partie directement intéressée dans le problème de Chypre, le Gouvernement turc est d'autant plus résolu à contribuer à la recherche d'une solution pacifique, juste et permanente de cette question. Dans ce contexte, à la dernière séance consacrée par le Conseil de sécurité à ce problème, le Ministre des affaires étrangères de Turquie, M. Bayülken, avait déclaré, vous vous en souviendrez :

> ". . . la Grèce et la Turquie, pays d'où sont originaires les deux communautés ethniques vivant à Chypre et qui ont partagé l'honneur de promulguer, en 1960, la République indépendante bicommunautaire de Chypre, partagent également une responsabilité dans le domaine de la recherche d'une paix permanente et de la stabilité. En fait, les deux pays assument des obligations d'ordre moral et contractuel envers leurs communautés respectives, et tous deux sont liés par un dénominateur commun : la recherche d'une solution juste et durable [*1612ème séance, par. 53*]."

55. C'est imbu de sa responsabilité quant au bonheur et au bien-être des deux communautés chypriotes et dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans la région que mon gouvernement, avec celui de la Grèce, a commencé à envisager la possibilité de reprendre les entretiens intercommunautaires sous une autre forme, pour essayer une fois encore de trouver un règlement pacifique. Après des délibérations et consultations prolongées, nous nous sommes rangés à la suggestion faite le 18 octobre 1971 par le Secrétaire général [*voir S/10401, par. 79*], à savoir poursuivre les efforts de paix afin de favoriser une solution en élargissant le cadre des entretiens intercommunautaires à Chypre.

56. Après la visite du Secrétaire général adjoint, M. Guyer, à Ankara, Athènes et Nicosie en février 1972, un accord de principe est intervenu pour la reprise des

entretiens intercommunautaires sur la base de l'aide-mémoire du 18 octobre 1971. Un éminent professeur de droit constitutionnel turc, M. Aldikaçti, a été désigné par le Gouvernement turc pour y prendre part conformément à cet accord.

57. Je crois que l'additif au rapport du Secrétaire général [*S/10664/Add.1*], que j'ai mentionné tout à l'heure, où il est dit que la réunion d'ouverture marquant la reprise des entretiens entre les deux communautés s'est tenue à Nicosie le 8 juin 1972, a tout lieu de réjouir les membres du Conseil de sécurité. Point n'est besoin que je souligne qu'ils auraient pu apprendre cette bonne nouvelle quatre mois plus tôt n'eût été la situation difficile créée par l'importation illégale d'armes et de munitions dans l'île par l'administration chypriote grecque.

58. Je préfère ne pas m'étendre sur les aspects juridiques et politiques de cette question. Je me dois cependant de dire que cet acte très imprudent et des plus déplorables non seulement a aggravé l'amosphère de tension et de méfiance dans l'île, mais encore a bloqué pendant un certain temps les efforts pacifiques tentés en vue de résoudre le problème. Ses conséquences multiples ont également été portées à l'attention des membres du Conseil dans les rapports du Secrétaire général.

59. La nature de l'accommodement intervenu sur l'entreposage et le contrôle de ces armes et munitions et qui n'a pas entièrement dissipé la menace pesant sur la sécurité de la vie et des biens de la communauté turque, ainsi que d'autres événements ultérieurs ont nécessité l'éclaircissement de certains points en vue de créer une atmosphère suffisamment propice aux entretiens entre les deux communautés.

60. Les éléments d'accord et les garanties nécessaires pour la reprise des entretiens ont été exposés de façon très heureuse dans l'aide-mémoire du Secrétaire général en date du 18 mai 1972 [*S/10664 et Corr.1, par. 62*]. Ce document donnait l'assurance que les accommodements arrêtés pour l'entreposage et le contrôle de ces armes et munitions feraient l'objet d'un contrôle très strict, la Force des Nations Unies étant chargée de leur application. Faisant allusion à toutes les parties directement intéressées, le Secrétaire général déclarait que les entretiens une fois relancés devaient, comme depuis 1968, se poursuivre sur la base de l'égalité de statut des représentants des deux communautés, consister à rechercher des moyens de résoudre les difficultés rencontrées et se limiter à la situation interne de l'Etat indépendant de Chypre et aux questions constitutionnelles y relatives.

61. Cet accord entre les parties, joint aux efforts déployés par le Secrétaire général, a contribué à favoriser une atmosphère de confiance mutuelle et de bonne volonté permettant d'inaugurer les entretiens dans leur nouvelle forme élargie.

62. Il semble que nous soyons enfin parvenus à l'étape où un certain optimisme est permis. Cependant, je voudrais encore une fois me joindre au Secrétaire général et faire une mise en garde à ce propos, étant donné que – et je le cite :

> "cette reprise des entretiens n'est qu'un premier pas – d'ailleurs essentiel – vers l'objectif final, et que bien des difficultés restent à surmonter" [*ibid., par. 78*].

63. Je n'ai pas besoin de répéter que le problème de Chypre est difficile et complexe. Mais, même si le conflit politique est difficile, des résultats positifs peuvent être dégagés si toutes les parties abordent le problème dans un esprit constructif d'accommodement, un esprit conforme à une solution préservant tous les droits et intérêts légitimes des parties au conflit et, dans ce cas particulier, un esprit conforme aux principes généraux qui ont présidé à la naissance de la République. Aucune solution ne pourra jamais être trouvée, quelles que soient les mesures prises ou les suggestions faites par d'autres, tant que les parties au différend n'en arriveront pas à un accord mutuellement satisfaisant.

64. En essayant de contribuer à un règlement pacifique du conflit, le Gouvernement turc a toujours été et reste toujours sincère et constructif.

65. La communauté turque de Chypre, qui a versé assez de sang et de larmes au cours de la dernière décennie, a l'intention de continuer de lutter uniquement pour la paix, la justice et la prospérité – en un mot, pour une association saine dans l'Etat. C'est aussi la politique que suit depuis longtemps mon gouvernement à l'égard de Chypre. Nous espérons que Chypre ne sera plus une île de lutte entre communautés et deviendra un modèle de société bicommunautaire où, comme cela avait été conçu à l'origine, les deux communautés nationales seront maîtresses de leur patrie sans que l'une domine l'autre – une société où les deux communautés ethniques coopéreront et partageront la responsabilité de l'administration de l'île, dont l'indépendance devrait aussi être leur responsabilité commune. En outre, nous espérons que, par suite de ces efforts, Chypre constituera un jour un maillon solide de relations amicales et de coopération exemplaire plutôt qu'un sujet de litige entre la Turquie et la Grèce, et que l'île deviendra un véritable havre de paix dans la région méditerranéenne.

66. Nous croyons que, quelles que soient les difficultés à surmonter, ce ne sont pas là des buts impossibles à atteindre. Ils exigent simplement que l'on tire une leçon du passé et que l'on accepte les droits et les réalités du problème de Chypre. Ils exigent un courage civique sincère et un esprit déterminé d'accommodement mutuel.

67. Je voudrais réaffirmer au Conseil de sécurité qu'à cette fin le Gouvernement turc continuera de déployer tous ses efforts. Mon gouvernement espère fermement que, compte tenu de l'expérience du passé et des réalités fondamentales du problème de Chypre, toutes les parties intéressées répondront à cet esprit et rechercheront sincèrement un règlement définitif, juste, honorable et pacifique du conflit.

68. Dans la conclusion de son rapport, le Secrétaire général recommande la prolongation du mandat de la Force

des Nations Unies à Chypre pour une autre période de six mois, jusqu'au 15 décembre 1972. Compte tenu de la situation actuelle, mon gouvernement souscrit à cette recommandation et nous sommes heureux qu'elle ait été acceptée par cet organe il y a un instant. A ce propos – et ce n'est pas le moins important – permettez-moi d'exprimer encore une fois la reconnaissance de mon gouvernement au Secrétaire général, M. Waldheim, et à ses collaborateurs, tant ici qu'à Chypre, le Secrétaire général adjoint, M. Guyer, le représentant spécial, M. Osorio-Tafall, le commandant de la Force, le général Prem Chand, ainsi que leur personnel et les membres de la Force, pour leur dévouement et leur travail constructif. La reconnaissance de mon gouvernement va aussi aux pays qui contribuent à la Force, ainsi qu'aux membres du Conseil de sécurité qui ont permis à la Force de continuer ses services précieux, donnant ainsi aux parties directement intéressées la possibilité d'essayer de trouver une solution à leur grave problème dans une sécurité relative garantie par la présence de ces troupes vaillantes.

69. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Je donne maintenant la parole au représentant de la Grèce.

70. M. BITSIOS (Grèce) : Monsieur le Président, ma délégation est très heureuse de vous voir présider le Conseil de sécurité et, plus spécialement, cette séance consacrée à Chypre. Elle vous adresse ses félicitations et ses vœux.

71. Au-delà des faits divers dont les rapports du Secrétaire général nous rendent périodiquement compte en analysant les éléments qui composent la situation dans la République de Chypre, ce que nous recherchons essentiellement dans ces rapports, chaque fois que le Conseil se réunit, c'est le progrès réalisé dans la recherche d'une solution durable du problème. Il est à peine besoin de le dire : seule une solution durable établira, sur des bases solides, le calme et la paix dans l'île, le retour à une situation normale que préconisait la résolution du 4 mars 1964 [*186 (1964)*] et qui a été le but constant de la politique de mon pays.

72. Il est encourageant de constater que, malgré leurs divergences dans le détail, les parties en cause sont d'accord sur un point fondamental, à savoir que la solution du problème de Chypre ne peut être atteinte que par la négociation. En matière de négociation, il est opportun de relever une phrase contenue dans le rapport du Secrétaire général en date du 20 mai 1971. Il y était dit :

> "Sans aucun doute [les entretiens entre les communautés] constituent non seulement le meilleur moyen, mais dans les circonstances actuelles vraisemblablement aussi le seul, de parvenir à un règlement amiable" [*S/10199, par. 81*].

73. Nous constatons avec la plus vive satisfaction que M. Waldheim a souscrit à cette idée et que, depuis qu'il a assumé ses fonctions, il n'a épargné aucun effort pour que ces entretiens intercommunautaires soient repris. Ses initiatives à cet effet sont minutieusement enregistrées dans son rapport.

74. Le point de départ de ce nouvel effort visant à résoudre l'aspect constitutionnel du problème est l'aide-mémoire de U Thant en date du 18 octobre 1971 [*voir S/10401, par. 79*]. Les membres du Conseil se souviendront que le Gouvernement grec avait immédiatement accepté ce texte, sans aucune condition. En étayant notre position devant le Conseil le 13 décembre 1971, j'avais expliqué que nous pensions, avec le Secrétaire général, que les entretiens de Nicosie étaient le moyen le plus propice – en réalité le seul – d'arriver à une solution du problème constitutionnel, que le Gouvernement hellénique avait jugé de son devoir et conforme à ses efforts précédents de ne pas refuser la nomination d'un de ses experts en matière constitutionnelle, qui, agissant dans une capacité purement consultative, pourrait contribuer au succès de la négociation. Finalement, nous avions estimé que la participation du représentant personnel du Secrétaire général aux entretiens, dans le cadre de l'exercice de ses bons offices, était conforme au paragraphe 3 de la résolution 244 (1967) du Conseil de sécurité, en date du 22 décembre 1967, en vertu duquel le dialogue de Nicosie avait pu être entamé [*1612ème séance, par. 68*].

75. Conformément à cette position initiale, nous avons répondu par l'affirmative et sans soumettre de conditions à tous les appels subséquents de M. Waldheim, et nous avons finalement accepté son aide-mémoire du 18 mai 1972 [*S/10664 et Corr.1, par. 62*]. Ainsi, le Secrétaire général a pu, comme son prédécesseur, constater que, du côté de la Grèce, il n'a en aucun moment rencontré de difficultés et qu'au contraire nous lui avons en toute occasion signalé notre vif désir de voir les deux parties à Chypre composer quant à leurs différends, établir un mécanisme d'Etat capable de bien fonctionner et trouver ainsi le moyen de vivre ensemble dans un Etat indépendant, souverain et unitaire.

76. La nouvelle phase des négociations s'est ouverte à Nicosie le 8 juin en présence du Secrétaire général. Nous considérons cela comme de bon augure et nous souhaitons que le calme qui, malgré certaines difficultés, a prévalu dans l'île durant la période considérée se maintienne et se renforce.

77. En cela, la Force des Nations Unies aura de nouveau à jouer un rôle important. C'est pour cette raison que nous avons appuyé la proposition du Secrétaire général visant à maintenir la Force à Chypre pendant une nouvelle période de six mois. J'aimerais ajouter que le Gouvernement hellénique continuera à contribuer aux dépenses de la Force. Jusqu'à ce jour, les contributions de la Grèce s'élèvent à 10 450 000 dollars. Nous apprécions grandement l'œuvre pacificatrice qu'accomplit la Force à Chypre, sous le commandement hautement compétent et impartial du général Prem Chand. Les services qu'elle offre à la paix dépassent le cadre de Chypre et donnent la preuve vivante de ce que les Nations Unies sont en mesure d'accomplir dans ce domaine. Je me permets, par conséquent, d'exprimer l'espoir que cette opération recevra l'appui financier d'un nombre accru de Membres de l'Organisation.

78. Au Secrétaire général, qui est efficacement assisté par ses collaborateurs à New York et par M. Osorio-Tafall à Chypre, nous adressons nos vifs remerciements pour l'inté-

rêt actif qu'il prend à cette question. Nous lui sommes redevables pour l'exposé qu'il vient de faire au Conseil sur sa visite aux trois capitales. Ses contacts sur place ont couronné les efforts qu'il a menés pendant ces derniers mois avec tant de tact et de discrétion, dans le but de revivifier les négociations de Nicosie. Ses activités dans ce domaine ne tarderont pas, c'est notre vœu et notre espoir, à porter leurs fruits.

79. M. LONGERSTAEY (Belgique) : La délégation belge désire brièvement expliquer les raisons qui l'ont amenée à voter en faveur du projet de résolution contenu dans le document S/10699, par lequel le Conseil de sécurité décide de prolonger pour une nouvelle période de six mois le stationnement à Chypre de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix. Elle partage en effet les conclusions et les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'opération des Nations Unies à Chypre [*S/10664 et Corr.1 et Add.1*].

80. Il est indéniable que l'Organisation des Nations Unies a rempli, tant en ce qui concerne le maintien de l'ordre que sur le plan diplomatique, un rôle déterminant. La mission de pacification a été particulièrement concluante puisque, pendant la période allant du 1er décembre 1971 au 26 mai 1972, comme d'ailleurs pendant celle qui la précédait, la Force n'a déploré aucune perte du fait d'incidents entre les deux communautés. En outre, le paragraphe 36 du rapport souligne qu'"il est encourageant de noter qu'aucune période n'a pas été marquée par un aussi petit nombre d'incidents accompagnés de coups de feu que la période considérée". Plus loin, au paragraphe 77, le Secrétaire général constate que "la période considérée a été l'une des plus calmes quant au nombre d'incidents survenus entre les deux communautés".

81. Ma délégation fait entièrement confiance au commandement de la Force, ainsi qu'à tous les officiers et soldats, dont le dévouement, la vigilance et l'efficacité font honneur à l'Organisation ainsi qu'aux pays qu'ils représentent. En leur rendant un hommage de gratitude et d'appréciation pour la façon exemplaire dont ils accomplissent leur tâche, la Belgique exprime l'espoir que la Force continuera de s'acquitter de la mission que le Conseil de sécurité lui a confiée aux termes de la résolution 186 (1964) du 4 mars 1964, afin que les conditions de paix soient garanties sur l'ensemble du territoire de Chypre.

82. Il ne fait pas de doute que la recherche fructueuse d'un règlement politique ne pourra aboutir que si, auparavant, l'ordre public est rétabli et que le climat de tension est apaisé. A ce propos, nous partageons le regret reflété au paragraphe 43 du rapport, qui conclut qu'"aucun progrès important n'a été réalisé en direction du rétablissement d'une situation normale".

83. D'autre part, nous avons écouté avec grand intérêt le rapport oral présenté ce matin par le Secrétaire général sur les entretiens qu'il a eus avec les dirigeants de Chypre, de Grèce et de Turquie. L'évaluation qu'il a faite concernant la situation politique dans l'île nous préoccupe gravement. Dès lors, nous encourageons les autorités chypriotes et, d'une façon générale, l'ensemble de la population à persévérer dans leurs efforts en vue d'éliminer les obstacles qui empêchent encore, en ce moment, une coopération saine et efficace dans le domaine économique, dans celui des services publics, ainsi qu'en matière d'exercice des droits civiques.

84. Ma délégation se sent néanmoins réconfortée par deux événements politiques majeurs survenus récemment et qui laissent présager la création d'un climat plus idoine et plus propice à l'élaboration d'une solution politique rénovée et durable.

85. En premier lieu, elle a pris note avec intérêt des deux arrangements conclus entre le Ministre des affaires étrangères de Chypre et le représentant spécial du Secrétaire général au sujet de l'entreposage en lieu sûr et de l'inspection des armes et des munitions importées par le Gouvernement chypriote en janvier 1972. Dans l'ensemble, ces deux documents peuvent être considérés comme satisfaisants. Ils ont apporté une solution à un problème épineux et ils ont, en tout cas, largement contribué à atténuer la tension accrue que l'importation de ces armes avait engendrée. Certes, la valeur et le caractère opérant d'un accord dépendent essentiellement de l'esprit dans lequel il est conclu et de la volonté politique de le mettre en œuvre. Nous faisons pleinement confiance au Gouvernement chypriote pour qu'il exécute les termes de l'arrangement dans un esprit de coopération avec l'Organisation des Nations Unies, afin de préserver le retour au calme auquel il a préludé.

86. L'autre sujet de satisfaction est la réunion d'ouverture, le 8 juin 1972, marquant la reprise des entretiens entre les représentants des deux communautés avec la participation, en qualité de conseillers, d'experts grec et turc de droit constitutionnel. Il s'agit incontestablement d'un pas important sur la voie difficile vers l'établissement de conditions politiques satisfaisantes pour l'ensemble de la population chypriote. Une fois de plus, le Gouvernement belge exprime l'espoir qu'il sera possible d'aboutir à une solution assurant, dans le cadre d'un système constitutionnel adéquat, la sécurité et le bien-être des communautés grecque et turque de Chypre. En outre, il lance un appel pressant à toutes les parties intéressées pour qu'elles poursuivent, sans atermoiement inutile, les conversations engagées il y a une semaine.

87. Ma délégation se plaît à rendre hommage aux efforts inlassables du Secrétaire général, qui ont conduit à la conclusion heureuse des arrangements des 10 mars et 20 avril 1972 sur l'inspection et l'entreposage des armes importées et à la reprise des entretiens entre les représentants des deux communautés. Personne ne contestera que les bons offices de M. Waldheim depuis qu'il a assumé ses fonctions ont été fructueux et décisifs dans certaines situations de crise que l'Organisation a connues. L'habileté et la persévérance qui caractérisent son action diplomatique ont apporté, pour autant qu'il est encore nécessaire, le témoignage de l'importance du rôle qu'il est appelé à remplir dans le cadre de la Charte et que la communauté internationale a rappelé en adoptant le paragraphe 6 de la

Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [*résolution 2734 (XXV) de l'Assemblée générale*].

88. Qu'il me soit permis d'exprimer également l'appréciation de ma délégation pour les inlassables efforts de négociation et de pacification du représentant spécial du Secrétaire général, M. Osorio-Tafall, et du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, M. Roberto Guyer.

89. Ayant approuvé la résolution prolongeant pour une nouvelle période de six mois le stationnement à Chypre de la Force des Nations Unies, mon gouvernement s'engage à nouveau à poursuivre sa contribution financière volontaire aux dépenses de celle-ci.

90. Ma délégation a examiné avec un soin particulièrement attentif le chapitre VI du rapport du Secrétaire général. Le paragraphe 71 rappelle que pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la Force jusqu'au 14 décembre prochain, le paiement d'arriérés et le remboursement aux gouvernements des sommes qui leur sont dues, le versement de contributions d'un montant total de 17 millions de dollars est nécessaire. Elle a pris note du déficit, estimé à 10,1 millions de dollars à la date du 15 juin 1972, du compte spécial de la Force. Nous ne pouvons pas cacher notre étonnement devant le fait qu'en ce moment seuls quatre membres du Conseil de sécurité contribuent au financement de l'opération des Nations Unies à Chypre. Nous espérons dès lors que les autres Etats membres du Conseil dont la situation budgétaire leur permet de participer à ce financement ne manqueront pas de s'ajouter à la liste de ceux qui contribuent volontairement. Nous nous associons sans réserve à l'appel lancé par le Secrétaire général et appuyons les démarches qu'il entreprendra auprès des Etats Membres de l'Organisation ou membres d'institutions spécialisées en vue d'assainir la situation financière de la Force. Il s'agit là d'un devoir de solidarité internationale conçu dans une meilleure compréhension de nos obligations envers les opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

91. En réitérant l'engagement du Gouvernement belge d'effectuer, comme dans le passé, le versement d'une contribution volontaire, je désire néanmoins faire part des préoccupations de mon gouvernement devant l'absence d'une solution politique. Notre participation au financement ne peut être considérée comme un geste de routine ou un droit acquis. Aussi, permettez-moi une fois de plus de lancer un appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles continuent sans désemparer les efforts constructifs qu'elles ont si généreusement déployés ces derniers temps pour que la réunion du 8 juin dernier ne reste pas sans lendemain et qu'elle réponde aux espoirs que la communauté internationale a fondés sur elle.

92. M. HUANG Hua (Chine) [*traduction du chinois*] : La position de la délégation chinoise sur la question de Chypre est la suivante.

93. Premièrement, il est fort regrettable que la question de Chypre demeure sans solution depuis si longtemps. A notre avis, il n'existe pas de conflit fondamental d'intérêts entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs, qui peuvent parfaitement vivre en harmonie. Les dissensions qui existent entre les uns et les autres sont le fait de manœuvres et de sabotage de la part des impérialistes. Donc, fondamentalement, on peut dire que la question de Chypre est un legs de la domination impérialiste coloniale. Ce n'est qu'en faisant disparaître les interventions et les menées des impérialistes que l'on pourra résoudre cette question. Nous croyons qu'un règlement raisonnable peut être élaboré par les parties intéressées grâce à des consultations se déroulant sur un pied d'égalité et compte tenu des intérêts de la population tout entière de Chypre.

94. Deuxièmement, en ce qui concerne la question des forces des Nations Unies, le Gouvernement chinois fonde sa position sur des principes. Les membres du Conseil de sécurité le savent parfaitement. Nous nous sommes donc abstenus lors du vote sur le projet de résolution tendant à renouveler le mandat de ces forces.

95. Troisièmement, nous appuyons le peuple chypriote dans sa juste lutte en vue de sauvegarder son indépendance et sa souveraineté nationales. Nous espérons que les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs sauront résoudre leur différend dans un esprit d'amitié et de compréhension mutuelle et vivre en harmonie sur une base d'égalité.

96. M. JAMIESON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, nous sommes heureux de nous réunir aujourd'hui pour la première fois sous votre présidence. Nous admirons l'habileté avec laquelle vous avez déjà préparé le terrain pour ce débat et nous vous en sommes reconnaissants; nous vous souhaitons plein succès pour la suite de votre mandat.

97. Je voudrais remercier également le Secrétaire général et ses collaborateurs pour ce rapport admirable, clair et succinct, sur l'opération des Nations Unies à Chypre, rapport qui a été, avec compétence et de façon frappante, dirais-je, complété ce matin par la présentation orale qu'en a faite le Secrétaire général devant le Conseil. Le Secrétaire général n'a pas perdu un instant pour prendre connaissance directement des problèmes importants en cause. Avec le sens de l'initiative et la vigueur qui ont marqué ses six premiers mois à son poste, il a déjà trouvé le temps nécessaire pour se rendre dans les trois Etats Membres les plus directement intéressés et, comme cela a déjà été rappelé, lors de sa récente visite à Chypre, il a assisté à la réunion d'ouverture des entretiens entre les deux communautés, dont nous espérions depuis si longtemps la reprise. Ma délégation tient à remercier et à féliciter le Secrétaire général et ses collaborateurs pour tout le travail qu'ils ont accompli.

98. Je crois qu'il est possible de juger ce que nous devons au Secrétaire général par une comparaison entre la situation qui a presque tout le temps prévalu depuis la dernière fois que le Conseil s'est réuni pour renouveler le mandat de la Force et la situation qui règne aujourd'hui. A bien des égards, le rapport du Secrétaire général est d'une lecture assez sombre. Il est vrai que, grâce au bon sens qui a régné de part et d'autre et à la présence de la Force, la situation,

fort heureusement, est demeurée calme. Toutefois, sur la question vitale des entretiens entre les deux communautés, comme le paragraphe 55 du rapport le rappelle, jusqu'à la réunion du 8 juin, "la voie de communication entre les deux communautés" était demeurée pratiquement inactive depuis bien avant la dernière réunion du Conseil sur cette question. Au début de l'année, un progrès réel a été réalisé vers une relance des entretiens. Ce que le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, M. Roberto Guyer, a pu accomplir lors de la visite qu'il a faite sur place au mois de février au nom du Secrétaire général démontre, si besoin était, l'utilité et l'importance du rôle de bons offices que peut jouer le Secrétaire général. Mais il s'est alors produit un certain nombre d'événements qui, comme le signale le paragraphe 72 du rapport, n'étaient pas tous liés aux relations entre les communautés mais ont retardé la reprise des entretiens entre les communautés. Ici encore pourtant, grâce à beaucoup de patience, il a été possible de parvenir à un accord satisfaisant sur l'entreposage des armes importées. Ici encore, nous sommes reconnaissants au Secrétaire général et à ses collaborateurs. C'est grâce à une grande somme de patient travail et de compréhension de la part de tous les intéressés qu'il a finalement été possible de reprendre les entretiens.

99. Il nous est donc permis maintenant d'être plus optimistes, mais il nous reste encore beaucoup à faire; la reprise des entretiens entre les communautés, comme l'a dit le Secrétaire général, ne constitue pas une fin en soi. Lors de débats antérieurs, moi-même et d'autres représentants du Royaume-Uni avant moi avons signalé la nécessité de ne pas considérer comme acquis le renouvellement du mandat de la Force et de ne pas y voir quelque chose d'automatique; nous ne devons pas davantage permettre que la présence de forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix à Chypre ou ailleurs se substitue à des efforts réels pour parvenir à la paix.

100. Nous avons souligné que, tandis que l'Organisation des Nations Unies peut et doit faire tout son possible pour aider à maintenir la paix dans cette région sensible, seules les parties directement en cause peuvent assurer un règlement durable de leurs difficultés. Mon gouvernement demeure convaincu de cela. Nous sommes tous heureux de voir qu'un premier pas a été fait sur la bonne voie et, comme je l'ai dit en d'autres occasions, nous tenons particulièrement au succès.

101. Le Secrétaire général a dit dans son rapport qu'il lui semblait essentiel de maintenir à Chypre la Force des Nations Unies pour une nouvelle période limitée. Il recommande que le mandat soit prorogé jusqu'au 15 décembre 1972 et signale que le Gouvernement de Chypre ainsi que celui de la Grèce et de la Turquie lui ont fait connaître leur accord sur cette recommandation. Dans ces conditions, ma délégation n'a pas hésité à voter en faveur de la résolution que le Conseil a adoptée. Nous sommes disposés également à maintenir notre contingent à Chypre pour la période du mandat renouvelé et à continuer notre contribution financière.

102. Je pense que le moment est également bien choisi pour nous rappeler qu'il n'est pas possible d'obtenir quelque chose pour rien. Le rapport du Secrétaire général explique en détail les aspects financiers de l'opération. Nous savons tous que, jusqu'ici, les aspects financiers ont été les moins satisfaisants de l'opération. Ma délégation pense que le moment est venu pour beaucoup de membres du Conseil de sécurité et de Membres de l'Organisation des Nations Unies de se préparer à apporter leur contribution ou à augmenter celle-ci afin de placer le financement de cette importante opération de maintien de la paix sur une base solide et saine.

103. Enfin, j'en reviens à ce que je disais de l'importance d'un progrès réel dans les entretiens entre les communautés. En tant que membre, comme Chypre, du Commonwealth, en tant qu'ami et allié de la Grèce et de la Turquie, en tant que partie aux Traités de 1960 et parce qu'il contribue de manière importante à la fourniture de troupes, de finances et d'appui matériel à la Force des Nations Unies à Chypre depuis bien des années, mon gouvernement a un intérêt très réel à ce que l'on parvienne à une heureuse solution des difficultés qui existent encore. Tandis que, dans un proche avenir, reprendront les entretiens entre les communautés, les participants peuvent compter sur nos meilleurs vœux de succès et sur notre espoir sincère que tous les intéressés feront de leur mieux pour assurer ce succès.

104. M. NAKAGAWA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter chaleureusement d'assumer au cours de ce mois la présidence du Conseil de sécurité. Je puis vous assurer que vous bénéficierez de la coopération pleine et entière de ma délégation. Il ne fait pas de doute que sous votre direction sage et éclairée nos discussions au Conseil seront couronnées de succès.

105. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à l'ambassadeur Louis de Guiringaud. Avant sa venue ici, il fut pendant six ans ambassadeur de France au Japon, et ma délégation est particulièrement heureuse de lui souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité.

106. Il y a quelques instants, nous avons, une fois encore, adopté à l'unanimité une résolution ayant pour effet de prolonger pour une nouvelle période de six mois le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Ma délégation, une fois encore, a voté en faveur de cette résolution.

107. Tous les six mois, régulièrement, le Conseil est invité à examiner un rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre. Comme s'il s'agissait d'une routine, d'une pratique quasi automatique, nous venons d'adopter, pour la vingt et unième fois, une résolution presque identique aux précédentes. Ce n'est pas sans une certaine réticence et sans quelque réserve que ma délégation a apporté son appui à la continuation apparemment indéfinie de la présence de la Force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre.

108. Le soutien donné par ma délégation à la recommandation du Secrétaire général contenue dans le paragraphe 81 de son rapport trouve sa justification directe dans la

description fondamentale de la situation actuelle à Chypre, qui est analysée et présentée dans ce même rapport d'une manière si lucide et si complète et qui a été précisée encore davantage dans ses moindres détails par le Secrétaire général lui-même il y a quelques instants.

109. En dépit d'une certaine évolution encourageante qui peut s'avérer constituer une étape constructive sur la voie d'un règlement juste et durable de la situation à Chypre, le fait que persistent entre les communautés l'affrontement et la tension ne nous encourage guère à l'optimisme. Bien que la situation militaire soit demeurée relativement calme au cours des six derniers mois et que, en fait, au cours de la même période se soient produits le moins d'accrochages depuis le déploiement de la Force à Chypre, aucun progrès tangible n'a été réalisé qui ait conduit à une diminution de l'affrontement. Dans les rues des villes très peuplées ou installés entre les chaînes de montagnes irrégulières surplombant la Méditerranée, les postes militaires des deux communautés continuent de se faire face.

110. Le Secrétaire général décrit avec justesse la situation délicate dans l'île lorsqu'il écrit :

> "Les événements des derniers mois ont montré que, bien que le calme règne à Chypre depuis quelques années, la situation dans l'île est encore foncièrement instable. La méfiance et la suspicion qui ont divisé les deux communautés restent vives, et tout acte de l'une des parties susceptible d'être considéré comme une provocation par l'autre partie pourrait facilement engendrer une crise aux conséquences imprévisibles [*S/10664 et Corr.1, par. 76*]."

111. Cette description de la situation actuelle à Chypre nous a convaincus de la nécessité de continuer la présence de la Force afin d'empêcher une reprise des combats entre les deux forces qui s'opposent. En fait, nul ne peut refuser de reconnaître que c'est grâce à la présence de la Force qu'un calme relatif a pu être maintenu dans l'île.

112. Ayant examiné soigneusement le rapport du Secrétaire général et également parce qu'elle a écouté avec un très grand soin les remarques de première main qu'il a faites à propos de la situation à Chypre, ma délégation croit qu'une évolution notable s'est produite dans les affaires de l'île.

113. Par exemple, le Secrétaire général rapporte que les deux forces s'opposant ont fait montre d'une volonté croissante de coopérer avec la Force dans les efforts visant à réduire la tension dans les régions sensibilisées. On doit aussi noter que c'est grâce aux efforts empressés et déterminés du représentant spécial et du commandant de la Force que l'on a pu parvenir à un accord sur les armes et les munitions importées dans l'île en janvier dernier. Cet accord, conclu en avril, place les armes et les munitions importées sous le contrôle de la Force et traduit à notre avis une évolution positive qui a rendu possible la perspective d'entretiens entre les communautés.

114. Toutefois, l'évolution la plus remarquable a été la reprise, le 8 juin à Nicosie, en présence du Secrétaire général, des entretiens intercommunautaires sur une base nouvelle et élargie. Il y a lieu de s'en féliciter, et nous pouvons être très reconnaissants au Secrétaire général de ce que ses efforts opportuns et persévérants aient conduit à briser l'impasse. Ma délégation souhaite exprimer son espoir ardent que ces nouveaux entretiens se dérouleront dans un esprit de confiance et de compréhension mutuelles et s'avéreront fructueux.

115. Huit ans ont passé depuis la création de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Son mandat vient d'être renouvelé pour la vingt et unième fois. La délégation japonaise souhaite exprimer son espoir sincère que, à la suite du succès des entretiens intercommunautaires, on pourra aboutir à une réduction très notable des effectifs de la Force ainsi qu'à une économie financière substantielle. Dans ce cas, la Force pourrait être transformée en un groupe d'observation ou en un mécanisme de maintien de la paix de moindre importance.

116. Avant de terminer ma déclaration, je voudrais tout d'abord rendre hommage au Secrétaire général, qui a démontré ses qualités d'homme d'Etat en prenant l'initiative d'une reprise des entretiens entre les deux communautés. Nous voudrions également remercier M. Roberto Guyer et M. Osorio-Tafall en leur qualité de représentants du Secrétaire général. Nos remerciements vont également au général de division Prem Chand, aux officiers et soldats portant le béret bleu et au personnel civil. Ils ont tous accompli leur devoir avec courage, dévouement et une discipline exemplaire. Nous saisissons aussi cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude aux gouvernements qui ont supporté avec patience le fardeau que représente la fourniture de contingents pour l'opération de maintien de la paix à Chypre.

117. Enfin je voudrais réitérer l'espoir sincère de ma délégation qu'une solution pacifique sera trouvée à la question de Chypre dans un esprit de compromis et de conciliation par les deux parties.

118. C'est dans cet espoir que le Japon a voté en faveur du projet de résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter, et il continuera à appuyer l'opération de maintien de la paix à Chypre par des contributions volontaires et par tous autres moyens appropriés.

119. M. CARASALES (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : La délégation argentine a voté en faveur de la résolution que nous avons examinée ce matin et qui prolonge pour une période supplémentaire de six mois la présence de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Ma délégation a voté dans ce sens sans hésitation car elle fait entièrement sienne l'opinion que le Secrétaire général exprime au paragraphe 81 de son rapport [*S/10664 et Corr.1*], selon laquelle, "en raison de la tension qui subsiste dans l'île et de la reprise imminente des entretiens entre les deux communautés", il est essentiel de maintenir la Force à Chypre, tout au moins pendant une nouvelle période de durée limitée.

120. Je dois cependant dire que si nous avons voté sans hésitation, nous avons de même voté sans satisfaction. La

Force des Nations Unies à Chypre fonctionne déjà depuis huit ans et je ne crois pas que l'on puisse dire, si l'on est réaliste, que les progrès vers la solution du problème aient été considérables. Le Secrétaire général nous dit :

"Depuis le dernier rapport de mon prédécesseur, aucun progrès important n'a été réalisé en direction du rétablissement d'une situation normale [*ibid., par. 43*]."

Il ajoute que :

"bien que le calme règne à Chypre depuis quelques années, la situation dans l'île est encore foncièrement instable. La méfiance et la suspicion qui ont divisé les deux communautés restent vives, et tout acte de l'une des parties susceptible d'être considéré comme une provocation par l'autre partie pourrait facilement engendrer une crise aux conséquences imprévisibles [*ibid., par. 76*]."

Parallèlement à la tension de caractère politique demeure "la tendance au développement séparé des économies des deux communautés" [*ibid., par. 43*].

121. Nul ne saurait voir avec satisfaction un tel état de choses ni envisager avec optimisme la situation d'un Etat qui doit fonctionner sous le poids de tels obstacles. Dans ces conditions, il est de l'intérêt de tous, de la communauté internationale, et surtout des parties en cause, de reprendre et de porter au maximum tous les efforts visant à l'établissement de formules qui permettent aux Chypriotes de vivre dans la paix, à la recherche d'un destin commun.

122. Telle est la raison pour laquelle ma délégation a accueilli avec satisfaction la décision du Secrétaire général d'envoyer sur place le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, M. Roberto Guyer, chargé de rechercher la reprise des entretiens entre les deux communautés sur la base de l'aide-mémoire du 18 octobre 1971 [*voir S/10401, par. 79*], auquel a été ajouté par la suite l'aide-mémoire du 18 mai 1972 [*S/10664 et Corr.1, par. 62*].

123. Ces démarches ont porté leurs fruits grâce à la bonne volonté des parties et, le 8 juin dernier, a eu lieu la réunion d'ouverture des entretiens entre les deux communautés en présence du Secrétaire général lui-même. Les paroles prononcées par M. Waldheim il y a quelques instants ont complété le tableau qu'il nous brossait dans ses rapports antérieurs et nous donnent l'espoir qu'une fois mis en marche le mécanisme de négociation le rôle du Secrétaire général ne sera pas celui de simple moyen de communication mais celui d'instrument efficace pour parvenir à un règlement permanent des problèmes de l'île.

124. Nous comprenons bien sûr que la situation dans l'île est extrêmement complexe et qu'il ne sera pas aisé de trouver une solution définitive. Mais nous escomptons que la modération et un esprit constructif régneront et que la participation du représentant spécial du Secrétaire général aux entretiens leur apportera la vigueur et le sens de l'urgence qu'exigent les nécessités de l'heure.

125. Un Etat chypriote unifié, indépendant et souverain, dans lequel une participation pleine et active de tous les habitants sera possible, constituera la meilleure garantie de bonheur pour ses citoyens et aussi la meilleure garantie de paix pour la région et donnera raison à ceux qui pensent que l'effort et le dévouement que les Nations Unies ont consacrés depuis tant d'années au règlement pacifique, durable et juste de la question n'ont pas été vains.

126. Je ne voudrais pas terminer ma délégation sans rendre hommage à ceux qui, à tous les niveaux – civils et militaires –, participent à l'opération des Nations Unies à Chypre et les remercier pour le travail exemplaire qu'ils accomplissent dans l'île et qui est une source de prestige indéniable pour notre organisation.

127. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Monsieur le Président, la délégation soviétique voudrait joindre sa voix aux félicitations et aux bons souhaits qui vous ont été adressés ici en votre qualité de président du Conseil de sécurité et de représentant d'un pays ami, la République fédérative socialiste de Yougoslavie, dont nous apprécions beaucoup les efforts dans le domaine du renforcement de la paix et de la sécurité internationales et du développement des relations amicales entre les peuples. Cela a été démontré à nouveau d'une façon frappante et concrète pendant la visite effectuée récemment en Union soviétique par M. Josip Broz Tito, président de la République fédérative socialiste de Yougoslavie.

128. Permettez-moi de féliciter aussi le représentant de la Somalie, l'ambassadeur Farah, qui a présidé activement et avec succès aux travaux du Conseil de sécurité, ainsi que le représentant du Royaume-Uni, l'ambassadeur Crowe, sous la présidence duquel les membres du Conseil ont élaboré et adopté une décision concertée sur une question aussi importante que l'envoi, conformément à la Charte, d'un groupe additionnel d'observateurs de l'ONU dans le secteur Israël-Liban. Les événements qui ont suivi ont confirmé la justesse et l'utilité de cette décision du Conseil. J'aimerais également féliciter le représentant des Etats-Unis, l'ambassadeur Bush, qui a assuré la présidence du Conseil pendant le mois de mai.

129. Permettez-moi également de féliciter notre nouveau collègue, qui participe pour la première fois aux travaux du Conseil de sécurité. Je parle de l'ambassadeur de Guiringaud. Nous le félicitons cordialement de sa nomination au poste élevé de représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité. Nous voudrions en même temps exprimer l'espoir que l'étendue et la diversité de son expérience diplomatique et sa participation active aux travaux du Conseil, aux côtés des autres membres du Conseil, contribueront à rehausser le rôle politique international et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité, organe auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité. On sait que la France et l'URSS se sont déclarées en faveur de l'accroissement de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans des documents signés à Paris par le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, M. Brejnev, et le président Pompidou. L'URSS et les Etats-Unis ont pris des

engagements analogues dans le communiqué conjoint signé récemment à Moscou à l'occasion de la visite du président Nixon en URSS. A ce sujet, nous notons avec satisfaction l'appréciation favorable que le Ministre des affaires étrangères de France, M. Schumann, a donnée des pourparlers entre l'URSS et les Etats-Unis qui ont eu lieu récemment à Moscou. Il a dit que la France, fidèle au principe de la détente, ne peut que se féliciter de la rencontre soviético-américaine qui a eu lieu à Moscou.

130. Nous souhaitons également la bienvenue à notre nouveau collègue, le représentant permanent de la Turquie auprès de l'ONU, l'ambassadeur Olcay, dont nous avons écouté avec beaucoup d'attention la première intervention au Conseil de sécurité.

131. Passant maintenant à la question de Chypre, dont le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui, la délégation de l'URSS juge indispensable de noter avant tout que l'Union soviétique aborde invariablement l'examen des questions soumises au Conseil de sécurité et à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble du point de vue de la nécessité de renforcer la paix et la sécurité internationales. Cette attitude correspond entièrement aux buts et aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

132. L'Union soviétique estime que pour renforcer la paix il y a lieu d'utiliser à fond les possibilités qu'offre l'Organisation des Nations Unies, qui a été créée il y a plus d'un quart de siècle afin de préserver les générations futures du fléau de la guerre. L'ONU peut et doit faire bien plus qu'elle ne fait pour renforcer la paix et la sécurité internationales. A ce sujet, nous ne partageons pas l'opinion de ceux qui cherchent à dépolitiser l'Organisation et à remplacer la lutte pour la paix et la sécurité, qui est de son ressort, par des mesures de lutte contre l'abus des stupéfiants. Sous ce rapport, nous sommes entièrement d'accord avec Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde, qui, dans le discours qu'elle a prononcé à Stockholm, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, a souligné l'importance de la lutte de l'humanité pour préserver son environnement mais a fait remarquer en même temps que le problème le plus brûlant et le plus important des temps actuels est le maintien de la paix. On ne peut manquer de noter à ce propos que le Conseil de sécurité et ses membres ont la responsabilité particulière de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher que naissent des conflits ou des situations de nature à aggraver la tension internationale et à menacer la paix. C'est pourquoi ils sont tenus de faire en sorte que tous les pays, qu'ils soient ou non Membres de l'ONU, vivent dans des conditions de paix et de sécurité, sans pressions extérieures ou ingérence de l'étranger dans leurs affaires intérieures. Cette attitude de principe de l'Union soviétique devant la solution des problèmes internationaux du monde actuel détermine aussi son attitude envers la question de Chypre.

133. L'Union soviétique suit de près l'évolution actuelle de la situation à Chypre et dans le cadre du problème de Chypre. Les dirigeants soviétiques ont plus d'une fois appelé l'attention de la communauté mondiale sur la situation qui s'est créée autour de cette république méditerranéenne indépendante. A ce sujet, permettez-moi de me référer à une déclaration que M. Podgorny, président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, a faite à Ankara le 11 avril dernier et où il s'est exprimé en ces termes :

> "Il est également impossible de ne pas relever que les événements récents dans la région méditerranéenne risquent de provoquer des complications nouvelles. Il s'agit avant tout de tentatives d'ingérence grossière dans les affaires intérieures de la République de Chypre. La position de l'Union soviétique sur la question de Chypre reste inchangée. L'URSS appuie systématiquement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Chypre; elle est opposée à l'*enosis* et estime que la question de Chypre doit être résolue pacifiquement, sans aucune ingérence de l'extérieur, dans l'intérêt de toute la population de l'île. Nous considérons aussi bien les Chypriotes turcs que les Chypriotes grecs avec le respect qui leur est dû et nous leur souhaitons de parvenir à un règlement de leurs désaccords par la voie de pourparlers ainsi qu'à la réalisation d'une entente qui soit acceptable pour les deux communautés chypriotes – la communauté grecque et la communauté turque. La solution dans l'intérêt du peuple chypriote des problèmes qui se posent serait considérablement facilitée par la suppression des bases militaires étrangères à Chypre. Il est important d'empêcher que la situation ne s'exacerbe à nouveau et de tout faire pour maintenir la paix et le calme à Chypre . . ."

134. Comme l'a souligné le Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, l'Union soviétique considère comme par le passé que la question de Chypre doit être réglée par des moyens pacifiques dans l'intérêt du peuple chypriote, afin d'arriver à une détente dans cette région importante du monde. Un tel règlement doit être fondé sur le respect de la liberté, de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre qui, en sa qualité d'Etat souverain et de Membre de l'Organisation des Nations Unies, applique une politique de paix et de non-adhésion à des blocs militaires. Il est absolument certain que la solution des problèmes intérieurs de Chypre est l'affaire des Chypriotes eux-mêmes.

135. La question de Chypre doit être réglée sans ingérence de l'extérieur. Les droits légitimes de tous les citoyens, qu'ils soient de nationalité turque ou grecque, doivent être respectés de tous. L'Union soviétique s'élève résolument contre toute tentative de porter atteinte à la souveraineté de la République de Chypre, contre tout dessein de régler la question de Chypre en marge du peuple chypriote au détriment de ses intérêts vitaux afin de satisfaire les visées impérialistes égoïstes de forces extérieures. Nous sommes profondément convaincus que pour assurer à la République de Chypre l'indépendance, l'intégrité et la souveraineté complètes il faudrait retirer de son territoire toutes les troupes étrangères ainsi que les bases militaires étrangères qui s'y trouvent.

136. La délégation soviétique aimerait également souligner la nécessité, pour tous les Etats, en stricte application de la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité, en date

du 4 mars 1964, de s'abstenir d'actions contraires à cette résolution de nature à compliquer la situation à Chypre.

137. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité examine à nouveau la question de Chypre dans le cadre du rapport sur l'opération des Nations Unies à Chypre pour la période allant du 1er décembre 1971 au 26 mai 1972. Ayant examiné ce rapport, nous constatons avec satisfaction que, d'après les renseignements qu'il contient, les représentants des communautés grecque et turque de Chypre ont adopté la proposition du Secrétaire général de reprendre les entretiens entre les communautés afin de régler les problèmes qui les divisent. On sait que ces pourparlers ont repris le 8 juin après une interruption de près de neuf mois. La délégation de l'URSS note également avec satisfaction l'influence positive des efforts du Secrétaire général, M. Waldheim, qui ont contribué à la reprise des entretiens.

138. Au sein du Conseil de sécurité et à l'Organisation des Nations Unies, la délégation soviétique représente un Etat multinational qui groupe plus de 100 nationalités, peuples et groupes ethniques. Nous fêterons en décembre de cette année le cinquantenaire de la fondation de l'Union multinationale des Républiques socialistes soviétiques. Pour la première fois dans l'histoire des peuples, les différends et l'hostilité entre les nationalités, la discrimination et l'oppression fondées sur la race et la nationalité ont été éliminés dans notre pays, en application du principe léniniste d'égalité et d'amitié entre les peuples. On a vu apparaître une communauté fondée sur l'amitié et la fraternité des peuples et une égalité réelle. Toutes les nationalités ont les mêmes droits et les mêmes possibilités. C'est pourquoi nous souhaitons sincèrement et de tout notre cœur que les différends et l'hostilité qui divisent les Grecs et les Turcs de Chypre disparaissent et que soit créé un Etat fondé sur l'égalité des nationalités, le respect mutuel, l'amitié et la coopération entre les communautés grecque et turque. Nous souhaitons sincèrement que les entretiens entre les communautés aboutissent et conduisent rapidement à des résultats positifs dans l'intérêt de la République de Chypre et de tous ses citoyens et que la paix dans cette région soit renforcée. La nécessité de tels entretiens s'est faite depuis longtemps pressante. A cet égard, la délégation de l'URSS partage également la préoccupation devant l'instabilité de la situation à Chypre que le Secrétaire général a exprimée dans son rapport. Tout le monde sait que cette situation résulte de l'ingérence de forces extérieures dans les affaires intérieures de Chypre. Le rapport contient la recommandation de prolonger le séjour des forces des Nations Unies à Chypre d'une durée supplémentaire de six mois. A ce sujet, il faut constater avec regret que bien des années se sont écoulées depuis que les contingents militaires étrangers appelés Force des Nations Unies ont pour la première fois fait leur apparition à Chypre dans les tristes circonstances que l'on connaît. Comme notre délégation et les délégations de plusieurs autres pays l'ont déjà souligné, un séjour aussi prolongé de la Force dans l'île ne saurait en aucune façon être reconnu comme normal dans le cadre de la situation internationale actuelle. L'opération de maintien de la paix des Nations Unies dans cette région, qui s'est prolongée à l'excès, ne peut malheureusement servir de modèle à des opérations analogues des Nations Unies dans d'autres régions du monde, quelles que soient les louanges que certains représentants lui ont adressées. La délégation soviétique demeure fermement convaincue que l'opération en cause ne peut et ne doit pas se prolonger indéfiniment. Le séjour même de troupes étrangères sur le territoire d'un Etat souverain indépendant, même sous l'égide de l'ONU et en son nom, ne peut être qu'une mesure exceptionnelle de courte durée qui doit prendre fin le plus rapidement possible.

139. Le retour à la normale de la situation dans la région de la Méditerranée orientale serait grandement facilité si une telle possibilité se concrétisait dans les faits même avant l'expiration de la nouvelle période de six mois du stationnement des forces étrangères à Chypre. Le Conseil de sécurité se doit d'examiner sans relâche toutes les possibilités de régler la situation à Chypre afin de parvenir à une réduction des effectifs des forces des Nations Unies et à leur retrait intégral de cette île. Avec cette interprétation et compte tenu de la position en la matière des parties intéressées et, avant tout, de celle du Gouvernement de la République de Chypre, la délégation soviétique ne soulève pas maintenant la question du retrait intégral de ces forces du territoire de Chypre et, par conséquent, ne s'est pas élevée contre l'adoption par le Conseil d'une résolution tendant à prolonger leur séjour. En ce qui concerne la résolution proprement dite, que le Conseil a adoptée aujourd'hui, la délégation soviétique estime nécessaire de souligner que cette résolution, qui prévoit une prolongation du séjour des forces à Chypre pour une nouvelle durée de six mois, réaffirme les dispositions principales de la résolution initiale du Conseil sur la question de Chypre en date du 4 mars 1964. La délégation de l'URSS considère que c'est là un fait très important, un élément clef qui détermine l'attitude de l'Union soviétique à l'égard de la résolution actuelle.

140. Cela étant, la délégation soviétique ne s'est pas montrée opposée à l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution concernant la prolongation du stationnement des forces des Nations Unies à Chypre jusqu'au 15 décembre 1972, étant entendu que cette prolongation est effectuée en pleine conformité des dispositions de la résolution initiale du 4 mars 1964 et des décisions ultérieures du Conseil sur la question de Chypre, notamment que les fonctions actuelles de ces forces seront maintenues et que le financement se poursuivra sur la base actuelle, c'est-à-dire sur une base volontaire.

141. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Plusieurs orateurs sont encore inscrits sur ma liste mais, étant donné l'heure tardive, je propose que la séance soit levée et que le Conseil reprenne ce débat cet après-midi à 15 heures afin de terminer ses travaux sur la question qui nous occupe.

La séance est levée à 13 heures.

كيفية الحصول على منشورات الامم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الامم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع انحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الامم المتحدة ،قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Printed at U.N. Geneva

Price: $U.S. 1.00 (or equivalent in other currencies)

72-82112–May 1976–750